Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le



ID: 070-247000755-20220628-D202_80-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 28 juin 2022

Chaufferie Site Dumeste – Demande de subvention FRED

DÉLIBÉRATION N° 2022 – 080

En exercice : Titulaires présents :

Nombre de votants :

38 27 0

Le vingt-huit juin de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Bresson, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

 Suppléants présents :
 0

 Pouvoirs :
 7

 Absents :
 2

 Excusés
 2

Le Conseil Communautaire nomme Loïc LABORIE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE- BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	POUV	Loïc LABORIE	Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH (absent)
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH	А		Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Isabelle FORMET	Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	EXCUSE		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL	А		Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND	POUV	Jacques DESHAYES	Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX		No.	N.

^{*}P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Par convention en date du 30 novembre 2018, la CCPLx et le SYTEVOM ont défini un projet commun de valorisation du site DUMESTE à Luxeuil-les-Bains. Le projet a été décomposé en 2 phases dont la $1^{\text{ère}}$ a pu bénéficier de soutiens FRED et DETR dans le cadre de l'action 2 du CRSD.

Eu égard à la croissance du site, la 2^{ème} phase du projet est en cours d'amorçage. En préalable aux opérations d'extension, il apparaît toutefois nécessaire de réaliser certaines vérifications techniques relatives à la consistance des biens afin de s'assurer de leur capacité à accueillir l'activité.

Il s'agit notamment de travaux de dépollution de l'ancienne chaufferie du site. L'opération intègre :

- -La mise à jour du diagnostic amiante et la réalisation des travaux conformément aux conclusions du rapport,
- -L'enlèvement de la cuve et le traitement du fioul lourd qu'elle contient encore estimée à 67 944 € HT



080

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

pays Lüxeuil



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022

Objet

Chaufferie Site Dumeste – Demande de subvention FRED

Délibération n°2022

Page 2 sur 2

- -La démolition du clôt couvert
- -Démantèlement des tuyauteries et de la chaudière.

La technicité de l'opération, le contexte économique actuel et les contraintes réglementaires en termes de procédure de mise en concurrence pèsent sur la détermination du plan de financement global. Ainsi, dans le cadre du contrat de redynamisation de sites de défense, une subvention peut être demandée pour l'enlèvement de la cuve et le traitement de son contenu.

Les travaux consistent à :

- -Découper et évacuer des tuyauteries, des bacs tampons et de la chaudière ;
- -Pomper et évacuer en centre de traitement des 50m3 de fioul lourd stocké dans la cuve en centre de traitement adapté ;
- -Découper et évacuer la cuve.

Plan de financement:

Nature de la prestation	Montant HT
Travaux	67 944

Recettes	
Partenaires	Montant
FRED (10,44%)	7 091 €
Autofinancement (89,56%)	60 853 €
<u>TOTAL</u>	67 944 €

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire

- CONFIRME le montage technique et le plan de financement de l'opération « chaufferie site Dumeste » tel que présenté ci-dessus ;
- > SOLLICITE l'Etat pour le versement d'une subvention dans le cadre du CRSD au titre du FRED ;
- > SOLLICITE toute autre subvention nécessaire à la bonne réalisation de ce projet ;
- ➤ **DECIDE** compenser par l'autofinancement un éventuel retrait ou diminution de la subvention de l'un des cofinanceurs du projet ;
- > AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYI